

Commission 5

Rapporteurs : Samuel BRICARD et Jean CABARET

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Orientations agricoles de la Région Bretagne »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce document cadre présente la position politique du Conseil régional sur l'agriculture en région. Il est composé :

- d'un court état des lieux ;
- d'une analyse des perspectives en Europe et en région ;
- d'une identification des défis pour l'agriculture en région ;
- d'orientations pour la politique agricole régionale ;
- et d'orientations détaillées par thématique.

Le Conseil régional identifie cinq grands défis pour l'agriculture en région :

- contribuer à la souveraineté alimentaire de l'Europe ;
- préserver les ressources naturelles ;
- s'adapter au changement climatique et contribuer à l'atténuer ;
- assurer un revenu et répondre aux évolutions de la consommation ;
- conserver la maîtrise de l'outil de production.

Les actions menées s'orientent autour de trois axes principaux :

- trouver les équilibres pour demeurer la région du Bien manger pour tous ;
- accompagner l'ensemble du monde agricole sur la voie de l'agroécologie ;
- devenir la région de polyculture-élevage la moins carbonée d'Europe.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'ensemble des éléments développés dans les orientations agricoles du Conseil régional sont à relire à la lumière de l'actualité de ces dernières semaines et plus particulièrement de ces derniers jours. La mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement des agriculteurs doit recevoir une attention renforcée, tant les inquiétudes sont grandes.

Formuler un avis circonstancié dans le contexte actuel n'est pas chose facile, mais la présentation de ce document-cadre intervient à point nommé, puisqu'il permet d'obtenir une vision claire et structurée de l'analyse des défis de l'agriculture par le Conseil régional et de ses orientations en termes de politique agricole. Il constitue un cadre indispensable pour penser l'avenir de l'agriculture en région et agir en ce sens.

La Bretagne doit relever le défi de répondre à la fois aux aspirations du monde agricole et aux multiples enjeux éthiques, culturels, environnementaux, énergétiques, sanitaires, économiques et sociaux auxquels l'alimentation et l'agriculture font face. Comme l'indiquait le CESER en 2021 dans son étude [« L'alimentation en Bretagne à l'horizon 2050 : quels enjeux de société ? »](#), « la Bretagne est probablement à un tournant de son histoire : elle peut devenir le lieu de cristallisation de tous les clivages autour de l'alimentation, ou s'affirmer comme une région pionnière de l'alimentation durable », cette affirmation semble aujourd'hui parfaitement transposable aux enjeux de l'agriculture. Il est important de resserrer les liens entre l'agriculture et la société.

2.1. Etat des lieux, perspectives et défis

Le CESER partage l'état des lieux de l'agriculture en Bretagne dressé par le Conseil régional, en particulier sur l'enjeu central du renouvellement des générations. 750 agriculteurs s'installent chaque année pour 1 500 départs : la baisse reste trop importante.

Les perspectives de l'agriculture européenne présentées dans ce dossier sont celles retenues par la Commission européenne en décembre 2023. Sans les contester, le CESER rappelle que ces perspectives sont des projections. Des changements exogènes ou des choix de politiques publiques peuvent conduire à les faire évoluer.

L'identification des grands défis de l'agriculture bretonne par le Conseil régional reflète bien pour le CESER les réalités et les enjeux de l'agriculture en région.

De par sa place importante dans l'agriculture française, la Bretagne continuera à participer de manière importante à la souveraineté alimentaire de l'Union européenne. Le CESER apprécie les précautions apportées dans ce dossier à l'usage de cette notion de « souveraineté alimentaire ». Elle ne peut, en effet, être envisagée qu'à l'échelle européenne. La dépendance de l'agriculture régionale aux importations de protéines végétales, rappelée dans le bordereau, témoigne des efforts à poursuivre dans ce domaine. Pour que l'agriculture régionale puisse contribuer à la souveraineté alimentaire, le CESER rappelle que plusieurs conditions essentielles doivent être réunies : travailler dans le respect des femmes et des hommes qui construisent cette agriculture, leur assurer des revenus décents, de bonnes conditions de travail, ceci dans le respect de l'eau, des sols, de la biodiversité et de l'environnement. Cette vigilance doit s'appliquer à l'ensemble des filières alimentaires, malgré des contraintes fortes.

La Bretagne devra également préserver ses ressources, faire attention à la situation des productions animales en termes de quantité et de qualité et s'adapter au changement climatique. Le CESER souscrit pleinement à l'analyse du Conseil régional selon laquelle « *il n'y a pas de souveraineté alimentaire sans durabilité de production* ».

Concernant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, le CESER souhaiterait avoir, dès que possible, transmission de l'étude prospective commandée par le Conseil régional et citée dans ce dossier « *Quelle agriculture compatible avec la neutralité carbone pour la Région Bretagne ?* ». Dans cette attente, il renvoie aux récents travaux du Haut conseil pour le climat sur les politiques alimentaires et agricoles¹. Le Haut conseil identifie un triple défi climatique pour le système alimentaire : réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre qu'il engendre, augmenter le stockage de carbone dans les sols agricoles, tout en se préparant à un climat plus chaud, de +2° à court terme, et possiblement, de +4° à plus long terme. Les conséquences du changement climatique sur les rendements des cultures et de l'élevage sont déjà visibles et vont continuer à s'amplifier.

Le Haut Conseil pour le climat fait également état de « *risques de mal-adaptation importants [...] [qui doivent] être anticipés, comme le recours à l'irrigation massive dans des territoires où les apports en eau sont projetés en diminution* ». La gestion des ressources en eau est et restera un point focal comme le travail sur la gestion du bocage et sur la biodiversité. L'action dans ce domaine sera un gage pour notre avenir, mais surtout pour l'avenir des générations futures sur notre planète.

Eviter le gaspillage, réduire les distances parcourues par les produits, en amont et en aval de la production, consommer moins de viande mais mieux de viande, et atteindre 50% de la surface agricole utile en agroécologie et en agriculture biologique sont autant de conditions pour atteindre la neutralité carbone en 2050. La diminution de la consommation de produits alimentaires intensifs en émissions, notamment par la substitution des protéines d'origine animale par des protéines végétales, constitue également un levier essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le CESER note que le Conseil régional estime que ces changements alimentaires « *restent très hypothétiques* ». Dans le prolongement de son étude sur l'alimentation, le CESER appelle le Conseil régional à s'investir davantage sur ce levier, l'alimentation devant être un sujet de débat public. Il regrette que la lutte contre le gaspillage ne soit pas évoquée dans ce document.

¹ Haut conseil pour le climat, *Accélérer la transition climatique avec un système alimentaire bas carbone, résilient et juste*, 25 janvier 2024.

2.2. Orientations régionales

Le CESER partage les trois orientations du Conseil régional :

- Trouver les équilibres pour demeurer la région du Bien manger pour tous ;
- Accompagner l'ensemble du monde agricole sur la voie de l'agroécologie ;
- Devenir la région de la polyculture-élevage la moins carbonée d'Europe.

Il considère toutefois essentiel de faire de la maîtrise de l'outil de production et du soutien aux revenus des agriculteurs une orientation prioritaire. Ces défis sont bien identifiés par le Conseil régional dans ce document-cadre mais sans faire l'objet d'une orientation spécifique, ce que le CESER regrette.

Le Conseil régional affirme sa volonté d'agir à la fois à l'échelle des Agri-Régions et de la commission agriculture de Régions de France. Il se positionne à la fois pour un commerce agricole régulé et pour la mise en place de clauses-miroirs, exigeants que les produits qui entrent en Europe respectent les mêmes règles que celles imposées aux producteurs européens. Il rappelle par ailleurs l'importance de mesures de soutien au pouvoir d'achat pour que l'inflation ne conduise pas à revenir sur les progrès obtenus pour les agriculteurs. La défense de ce positionnement dans les instances nationales et européennes apparaît centrale pour le CESER.

De plus, le Conseil régional est compétent pour les aides économiques et la gestion d'une partie des dispositifs de la Politique agricole commune (PAC). La PAC, outil essentiel dans l'appui économique à l'agriculture vient appuyer des dispositifs nationaux mais aussi régionaux. Les aides aux investissements et les aides à l'installation sont autant de mesures, même si elles sont parfois difficiles à mettre en œuvre, qui doivent permettre aux paysans de mener à bien leur travail et d'atteindre leurs objectifs. La cohérence de l'ensemble de ces dispositifs doit être réaffirmée, y compris au niveau régional : un échelon ne devrait jamais pouvoir être en contradiction avec un autre.

Les demandes sur la nécessaire simplification administrative réclamée par l'ensemble du monde agricole aujourd'hui font fortement écho à des recommandations déjà présentes dans l'avis du CESER sur le Pacte d'avenir pour la Bretagne ou même dans la Charte pour l'agriculture pérenne de mai 2001. 10 ou 20 années plus tard nous y sommes encore. Qu'en sera-t-il demain ? Parcours à l'installation, accès aux dossiers PAC, adéquations aux multiples normes, etc., autant de sujets que l'exécutif régional devra intégrer dans ses orientations sans se détourner de ses prérogatives d'amélioration des propositions alimentaires, environnementales, sanitaires, sociales, culturelles, etc. Une simplification administrative peut être sûrement pensée dans le sens de l'efficacité.

Concernant l'orientation « *Trouver les équilibres pour demeurer la région du Bien manger pour tous* », le CESER propose de mobiliser comme dans son étude prospective la notion d'alimentation durable, à savoir « *l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire* ». L'accès à une alimentation, en quantité suffisante, bien entendu, mais aussi de qualité est une exigence pour tous les acteurs. Quand des mesures d'aides spécifiques permettent aux plus démunis de bien se nourrir ou de se loger, le choix de produits de qualité, là comme ailleurs, doit s'imposer. L'accès à la qualité ne doit pas être une option, pour personne. Au-delà des enjeux identifiés par le Conseil régional sur cette orientation, le CESER souhaiterait que le Conseil régional fasse de l'alimentation et de la réduction de la consommation de produits alimentaires intensifs en émissions, un sujet de politiques publiques, comme il l'a initié au sein des lycées régionaux.

Le Conseil régional souligne dans cette orientation que l'alimentation doit rester accessible, dans le temps, dans l'espace, et en prix. Cette affirmation est partagée par le CESER, mais ne doit pas aller à l'encontre de la rémunération des agriculteurs. Comme le Conseil régional le rappelle par ailleurs la loi EGAlim a marqué un progrès, insuffisant mais réel, pour le rééquilibrage de la valeur au sein de la chaîne alimentaire. Cette dimension n'apparaissant qu'au détour de quelques lignes dans le document du Conseil régional, le CESER souhaiterait que ce rééquilibrage soit davantage placé au cœur de ces orientations régionales. Il considère que plus est qu'une meilleure répartition des richesses au sein de filières agricoles et agro-alimentaires plus équitables est nécessaire pour l'engagement de chacun dans une transition écologique juste.

Concernant l'orientation « *Accompagner l'ensemble du monde agricole sur la voie de l'agroécologie* », le CESER ne peut qu'encourager cette politique. Il note d'ailleurs que le Haut conseil pour le climat identifie clairement dans son rapport le frein à l'adoption de pratiques agricoles et alimentaires bas-carbone et résilientes que constituent les coûts de changements de pratiques pour les agriculteurs et les investissements associés dans les industries s'ils ne sont pas compensés par une meilleure valorisation des produits ou par des aides. Un plan de soutien au bio est également présenté par le Conseil régional à cette session, le CESER renvoie sur ce sujet à son avis dédié.

Le CESER estime également que l'engagement du système alimentaire vers davantage de durabilité et de résilience passera par plus de proximité, en développant des filières territoriales prenant en compte les approvisionnements, la production, la transformation et la distribution.

Concernant l'orientation « *Devenir la région de la polyculture-élevage la moins carbonée d'Europe* », le CESER rappelle aussi l'importance de conforter fortement la résilience de l'agriculture en région, face aux conséquences du changement climatique.

2.3. Orientations thématiques

Concernant les orientations thématiques, le CESER retient ici quelques points clés :

- Le CESER soutient le Conseil régional dans son positionnement sur la production d'énergie dans les exploitations agricoles. Il faut encourager la production énergétique tout en rappelant l'importance que les terres agricoles ne doivent pas être détournées de leur vocation alimentaire à des fins de production d'énergie.
- le financement de retenues collinaires devra se faire après une réflexion sur le partage de l'eau et sur la destination de cette eau qui sera de plus en plus convoitée et devrait être gérée comme un bien commun ;
- concernant l'économie sociale et solidaire (ESS), au-delà des éléments présentés, le CESER rappelle que ces acteurs sont présents sur l'ensemble de la chaîne de valeurs : production, transformation, distribution, restauration collective, défense des consommateurs et consommatrices, éducation à l'alimentation et à l'environnement, préservation de la biodiversité, etc. Accompagner la transformation du modèle agricole et alimentaire sur le territoire est l'un des axes de la Stratégie régionale de l'ESS 2021-2024. Dans ce domaine les acteurs de l'ESS sont souvent pionniers de l'innovation sociale, pour proposer des réponses collectives et durables aux enjeux sociétaux ;
- le foncier, premier outil à disposition des paysans, emprunté aux générations futures, est encore souvent l'objet de négociations difficiles au sein même de la profession. C'est un enjeu majeur pour le renouvellement des générations. L'adoption récente du nouveau Schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) peut contribuer à relever ce défi. Ce foncier est le socle sur lequel naît l'ensemble de notre alimentation, aussi nous devons le préserver tant quantitativement (grâce au Zéro artificialisation nette, ZAN) que qualitativement (avec une agriculture agro-écologique) ;
- le salariat devient prépondérant, comme dans les autres secteurs économiques. Pour attirer des actifs, donner envie à de nouveaux salariés et les fidéliser, le secteur doit être attractif en termes de rémunérations, perspectives de carrière, accès à la formation continue, qualité des relations employeurs/salariés, dispositifs de valorisation des compétences ;
- la formation initiale et continue des jeunes nécessite des moyens importants et la mobilisation de toutes et tous car il en va du maintien des agriculteurs nombreux dans des campagnes vivantes. Ces formations doivent être à l'image des demandes de la société, mais aussi exigeantes, plurielles et attractives ;
- concernant la régionalisation de la PAC, le CESER a formulé des observations dans son avis sur le dossier ["Osons la régionalisation de la PAC en Bretagne"](#) (session de juin 2020).

En conclusion, plus qu'hier, le CESER pense que le défi de l'agriculture et de l'alimentation est immense. Le CESER appuie et appuiera ces orientations agricoles régionales dans sa mandature.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
« Orientations agricoles de la Région Bretagne »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

A partir des propositions du Conseil régional, le CESER apporte de nombreux éléments servant dès lors d'une base commune pour forger son avis.

La précision du contexte actuel est bien sûr évoquée par le CESER, il eut été surprenant qu'il ne soit pas ainsi.

La construction de l'avis du CESER s'articule à partir d'un état des lieux, des perspectives et des défis pour, à partir de ce panorama, basculer vers des propositions, elles-mêmes s'appuyant sur la matrice :

- trouver les équilibres pour demeurer la Région du Bien manger pour tous ;
- accompagner l'ensemble du monde agricole sur la voie de l'agroécologie ;
- devenir la Région de la polyculture-élevage la moins carbonée d'Europe.

Mais pour arriver à ce triptyque, le CESER considère qu'il faille maîtriser l'outil de production et faire de la question du revenu des agriculteurs une orientation prioritaire.

Dans le même temps, le CESER inscrit bien sa réflexion dans une approche plus universelle des enjeux en question qui vont du travail à l'alimentation puisque nous pouvons constater qu'hormis l'expression forte « de la souveraineté alimentaire de l'Europe », c'est un peu plus complexe de renseigner de défi de l'alimentation qui reste un besoin essentiel.

Concernant la mobilisation du monde agricole, le gouvernement a assuré que les mesures annoncées répondent « à une grande partie des attentes » des agriculteurs et qu'il « croit profondément » qu'elles sont « de nature » à calmer la contestation. Mais il est resté prudent promettant que « le travail va se poursuivre » car la mobilisation est toujours en cours. Pour le Premier Ministre, je cite : « Nous voulons être souverains, souverains pour cultiver, souverains pour récolter, souverains pour nous alimenter », promettant d'inscrire « l'objectif de souveraineté (alimentaire) dans la loi » et de consacrer « dans le code rural, l'agriculture comme un intérêt fondamental de la nation ».

La CGT se permet de souligner, en complément, à travers cette déclaration, les intérêts fondamentaux de la Nation dans un autre texte fondamental, au-dessus des autres celui-là, « afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur de principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous » pour reprendre les termes la Constitution, elle-même reprenant la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen ainsi que le préambule du 27 octobre 1946. Autre temps, mais surtout autre vision. Car ce n'est certainement pas un hasard si dans le gouvernement provisoire de 1945, aux côtés d'Ambroise Croizat, on voit Tanguy Prigent, paysan Ministre du gouvernement provisoire du Général de Gaulle. Le très jeune Maire de Saint-Jean-du-Doigt, commune près de Morlaix, député du Finistère SFIO, devenu Ministre, participe activement à la fondation de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux, en 1946, qui deviendra rapidement un des grands mouvements d'éducation populaire. Son histoire serait utile à remettre dans le contexte actuel notamment sur les droits des paysans non-proprétaires, puisque auteur de la loi sur le fermage en 1946. Il serait effectivement utile de croiser, (par l'examen des textes pour Tanguy Prigent -artisan par ailleurs de la naissance du CELIB-) les 2 visions puisque nous avons là un point commun entre les 2 hommes : le jeune âge dans des responsabilités de très haut niveau.

Pour revenir au Droit National en vigueur, la Constitution est bien aujourd'hui la compilation de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, du préambule de 1946, de la Constitution du 4 octobre 1958 et enfin de

la Charte de l'environnement du 28 février 2005 qui précise « que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains et que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel. Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation massive des ressources naturelles ».

Pour revenir à l'avis, la CGT trouve également utile que le CESER inscrive que la simplification administrative doit être pensée dans le sens de l'efficacité ; efficacité, mot difficilement employé de nos jours et trop souvent remplacé par efficience.

Pour conclure sur la vie au travail, le travail a effectivement un prix et il est pour le moins déterminant que la question de la répartition de la valeur se fasse avec cette notion fondamentale.

Concernant plus particulièrement les arbitrages effectués dans le domaine agricole, le respect des principes du commerce -et de son code- obligeant à ne pas vendre à perte et que pour le moins le prix d'achat d'un produit ou d'une matière soit déclenché qu'à partir de son coût de revient ne devrait pas faire débat.

Il faudra revenir sur des textes et accords en regardant lucidement les responsabilités écrasantes des parties prenantes qui ont conduit à cette situation, il faudra remonter assez loin avant et après le Traité de Maastricht. L'année 1987 par exemple, celle du Ministre François Guillaume.

Concernant les orientations thématiques relevées par le CESER, il sera nécessaire, au regard non seulement de l'actualité mais aussi en adoptant un regard plus panoramique, de faire le lien avec d'autres politiques publiques régionales et/ou nationales comme celle du foncier, « premier outil à disposition des paysans à la finalité de l'alimentation », comme l'indique le CESER.

Enjeux démographiques, biens communs -qui comme le précisent la littérature- sont les espaces naturels divers mais aussi l'eau, l'air, ..., la question de l'industrie et des infrastructures des fluides et mobilités, de regarder de plus près qui fait quoi, comment et avec quelles règles et pratiques dans un double apport : humain et environnemental.

La CGT fait sienne la conclusion de l'avis du CESER sur le défi immense de l'agriculture et de l'alimentation et ceci alors qu'il le dit : le salariat, présent dans toute la filière, semble être le fantôme moderne de cet enjeu majeur.



Intervention de Sophie JEZEQUEL

Chambres d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime au nom de la Chambre d'agriculture de Bretagne.

Contribuer à la souveraineté alimentaire de l'Europe, préserver les ressources naturelles, s'adapter au changement climatique et contribuer à l'atténuer, assurer un revenu et répondre aux évolutions de la consommation, conserver la maîtrise des outils de production : quel métier a autant de défis à relever ?

On pourrait dire que c'est une bonne nouvelle, dans une société où la jeune génération est en quête de sens pour sa vie professionnelle.

Et pourtant, si l'on a vu autant de jeunes dans les manifestations ces jours derniers, c'est bien que l'enthousiasme se trouve entravé par un manque de reconnaissance, une crainte de charge mentale liée à un environnement normatif excessif, un faible consentement à payer un peu plus cher l'alimentation, malgré le plébiscite de la souveraineté alimentaire.

L'état de lieux du document d'orientation montre l'ampleur de la tâche, face au déclin de la production animale, l'inflation des charges, l'impact du réchauffement climatique.

Les orientations sont ambitieuses : demeurer la région du bien manger pour tous, accompagner l'ensemble du monde agricole sur la voie de l'agro écologie, devenir la région de polyculture –élevage la moins carbonée.

Ces orientations, pour transformer l'essai, devront obtenir l'adhésion des agriculteurs. Elles sont détaillées par thématiques et posent bien les problématiques auxquelles il faut répondre.

Pour la chambre d'agriculture, ces problématiques (moindre dépendance aux énergies fossiles, production d'énergies renouvelables, dépendances aux importations d'engrais, réduction des usages des produits phytosanitaires, qualité et quantité d'eau, formation, ressources et relations humaines ...) nécessitent un effort accru de recherche et d'innovation pour tester et prendre des risques à la place des agriculteurs.

Dans ses stations expérimentales, avec les agriculteurs en groupe, la chambre d'agriculture peut éclairer les agriculteurs dans leurs trajectoires, peut éclairer la Région sur les conditions de réussite des transitions, sur le rythme possible, pour la construction des politiques publiques favorables à ces orientations.

A Trevezz sur la production laitière bas carbone, à Kerguéhennec sur la conservation des sols, la production de protéines végétales, les itinéraires techniques de protection des cultures, à Auray sur les itinéraires techniques en légumes, à Crécom sur le bien-être animal, la qualité de l'air, la réduction des GES ...

En marquant les 100 ans de notre organisation la semaine dernière, nous avons montré que l'accompagnement des agriculteurs dans les périodes de ruptures fortes avait toujours permis de rebondir.

Avec le soutien politique et budgétaire sans faille de la Région pour trouver les voies des transformations qui sont devant nous, les preuves après les déclarations ..., les agriculteurs permettront à la Bretagne de conserver sa vocation première de nourrir tous les humains en préservant les ressources de plus en plus contraintes.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Jean-Pierre BAGEOT

Association Eau et rivières de Bretagne

Par accord avec France nature environnement (FNE) et Bretagne vivante – Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB)

Intervention au nom de Eau et rivières de Bretagne, Bretagne vivante, Réseau Cohérence et Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne.

Le constat est sévère :

Pour la Bretagne 40% des émissions à effet de serre sont d'origine agricole.

L'agrandissement de plus en plus marqué des exploitations s'accompagne d'une mécanisation en progression constante et d'investissements massifs conduisant à une financiarisation de l'agriculture.

Des pollutions de toute nature dénaturent l'eau et les milieux. Les nitrates, les pesticides n'arrivent plus à être gérés par les dispositifs actuels manifestement inefficaces avec comme conséquence la persistance des marées vertes et la gestion de plus en plus difficile et coûteuse des métabolites de pesticides.

L'effondrement de la biodiversité est manifeste sur tous nos territoires et les actions de protection et restauration de haies et talus ne suffisent pas à compenser la perte de linéaire constatée chaque année.

La qualité de l'air, de l'eau et des sols est affectée par nos activités. Pour la Bretagne, le mode de production intensif et chimique actuel en est en partie responsable. Nous notons aussi au passage le rôle très négatif d'un développement urbain non maîtrisé.

Et pour finir, à côté de cet état des lieux très dégradé, il est évident qu'une large partie des agriculteurs et agricultrices ne vivent pas correctement de leur travail.

On retrouve ces constats dans le texte régional et l'avis du CESER, avis qui met bien en lumière les défis que l'agriculture en Bretagne a à relever. Nous voterons bien sûr en faveur de cet avis.

Ce qui précède doit nous conduire à envisager l'avenir de l'agriculture bretonne différemment : le modèle agricole breton dans sa forme actuelle est périmé et sa poursuite n'est plus envisageable.

Dépasser le modèle agricole intensif est possible :

- En favorisant, dans le cadre du renouvellement agricole, l'installation en projet agro écologique via la conditionnalité des aides et l'orientation de l'ensemble des soutiens (PAC, prix énergie, collectivités locales), ce qui facilitera la reprise d'exploitations et l'installation de jeunes.
- Par la sortie des pesticides et la lutte contre les marées vertes avec une ambition plus forte, en encourageant la recherche de procédés alternatifs et sains.
- En adaptant la production agricole aux capacités de la ressource en l'eau, aux potentialités des sols.
- En sortant progressivement de la production animale industrielle et en soutenant l'élevage herbager respectueux des animaux, des sols et de la biodiversité.

- En accompagnant la réduction de consommation de viande, en accélérant la transition de la restauration collective et en accompagnant les IAA et les salariés vers des unités à plus forte valeur ajoutée.
- En refusant les accords de libre échange qui imposent une concurrence déloyale aux agriculteurs et agricultrices, qu'ils soient en France ou dans des pays tiers ; en limitant l'importation de produits de déforestation (soja, huile de palme...) et l'exportation de produits qui détruisent les agricultures locales.

Au-delà de ces quelques exemples un nouveau modèle breton plus diversifié et plus rémunérateur pour les agriculteurs et agricultrices peut se développer et nous aider à lutter efficacement contre le réchauffement climatique, à favoriser une meilleure gestion de l'eau, de la biodiversité et des sols et donner au monde agricole la reconnaissance sociale et pécuniaire qu'il mérite.

Le gouvernement, par la voix du premier ministre, a choisi de répondre par différents paquets de mesures aux demandes des agriculteurs et agricultrices, qui expriment légitimement un besoin de reconnaissance de leur travail en matière notamment de rémunération. Parmi celles-ci, il en est qui visent les associations de protection de la nature, d'autres dénigrent certains des propres agents de l'État, alors que plusieurs sont des actes contre la préservation de l'environnement. Ainsi, nombre des dérogations annoncées portent atteinte à la qualité de l'eau, des sols, des zones humides et de la biodiversité, pour au final mettre en jeu la santé publique. Ces décisions qui engagent la responsabilité du gouvernement ne sont en outre aucunement favorables aux agriculteurs et agricultrices, tout au contraire.

Pour conclure soyons persuadés que s'il n'y a pas d'agriculture durable sans agriculteurs et agricultrices, il n'y a pas non plus d'agriculture viable sans une nature respectée.



Intervention de Cécile PLANCHAIS Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA Bretagne.

Les orientations agricoles de la Région Bretagne commencent par la phrase suivante : « Pilier de notre économie, garante de notre sécurité alimentaire, clef de voûte des territoires ruraux, l'agriculture est un sujet de débat majeur en Bretagne. »

La Bretagne est une région incontournable en termes de production alimentaire. Comme le dit le Conseil régional, il s'agit de la région la plus autonome de France pour son alimentation. Selon la Région, « la Bretagne a pour ambition de devenir la région de polyculture-élevage la moins carbonée d'Europe ». Nous sommes persuadés que la Bretagne a les atouts nécessaires - conditions pédoclimatiques et diversité de production - pour jouer ce rôle prépondérant pour la souveraineté alimentaire européenne, en fournissant notamment à l'Union européenne une partie importante des protéines animales nécessaires. Nous sommes aussi favorables à la proposition d'avancer vers la décarbonation de l'élevage breton, via des mesures identifiées en termes d'investissement et d'évolution de pratiques. La baisse de cheptel, évoquée dans une étude prospective commandée par la Région, n'est pas la solution ! Perdre notre production signifierait importer les gaz à effet de serre. La décarbonation doit être réfléchi à l'échelle européenne et mondiale : la production d'élevage bretonne répond aux besoins alimentaires des Français et des européens ; il faut en tenir compte.

Si elle est élogieuse sur l'importance de l'agriculture, la stratégie de la Région n'échappe pas au travers fréquent de demander toujours plus aux agriculteurs.

Les agriculteurs ont fait les efforts nécessaires pour rétablir une bonne qualité de l'eau, mais ce n'est pas encore suffisant ! Ce genre de message négatif fait partie des facteurs de découragement dont souffrent les agriculteurs. Il est temps de reconnaître la contribution des agriculteurs à l'amélioration de la qualité de l'eau et la responsabilité des autres acteurs dans le maintien de celle-ci !

C'est le paradoxe auquel doivent faire face les agriculteurs. Bien qu'ayant une mission essentielle, ils doivent sans cesse justifier leur présence, leurs pratiques, leurs efforts face à des remises en cause injustifiées de leur travail et de la qualité de leurs produits. Et plus les années passent, plus le mille-feuille réglementaire, auquel les agriculteurs sont soumis, grossit.

Cette tendance à toujours demander plus aux agriculteurs bretons se traduit par des conséquences fatales, exprimées par tous les agriculteurs ces derniers jours lors des manifestations, qui subissent des distorsions de concurrence toujours plus fortes. Les contraintes augmentent les charges qui pèsent sur le coût des produits, qui ne leur sont hélas pas payés à la hauteur de leurs coûts réels et qui sont en concurrence avec des produits importés ne respectant pas les mêmes normes.

D'accord pour une stratégie régionale faisant de la Bretagne la région de polyculture-élevage la moins carbonée d'Europe, mais à condition que ce soit une région dans laquelle les agriculteurs soient reconnus, rémunérés à la hauteur de leurs efforts et sans sur-réglementation les empêchant de répondre aux besoins de consommation. Les agriculteurs sont des chefs d'entreprises responsables, faisons-leur confiance ! Merci de votre écoute.



Intervention de Jean CABARET Confédération paysanne de l'Ouest

Je m'exprime au nom de la Confédération paysanne de Bretagne.

Les récentes annonces du gouvernement faisant suite au mouvement agricole de ces dernières semaines interrogent la Confédération paysanne.

Si les orientations proposées par la Région pour notre agriculture semblent aller dans le bon sens, tant sur les volontés de renouveler les générations et installer de nouveaux paysans, sur le plan économique, sur le plan environnemental..., il n'en va pas de même au sujet des annonces faites par le Premier ministre la semaine dernière, qui, sous pression, renonce à des engagements pris précédemment, devant prendre en compte les enjeux futurs, de santé, de climat, de meilleure gestion des ressources.

Après des discussions opaques avec une partie de la profession, des propositions parfois populistes et démagogiques sont apparues, comme pouvant répondre au malaise présent dans les campagnes.

Je ne reviendrai pas sur les constats et les raisons de la colère, mais...

Qui pourra croire que de nouvelles autorisations de curage de cours d'eau vont améliorer la situation ?

Qui peut croire que la remise en cause du plan écophyto, déjà peu efficace va améliorer la situation ?

Combien de paysans savaient qu'il y avait 14 normes pour gérer une haie, et, est-ce cela qui les a empêché d'entretenir cette même haie, de la protéger, et par cela contribuer à la bonne gestion de l'eau, à la protection de leur sol et à terme améliorer leur revenu, par exemple ?

Et on pourrait ainsi continuer cet inventaire assez longtemps.

Oui il faudra appliquer enfin la loi Egalim, mais...

Une fois de plus, quelques centaines de millions d'euros pour calmer le jeu, sans remise en cause réelle des racines du mal, c'est-à-dire la très mauvaise répartition des valeurs ajoutées, et, le dévouement aveugle au marché libéral en amont et en aval de la production agricole. L'impossibilité de remettre en cause les accords de libre-échange sera une nouvelle fois annoncée et on repartira à zéro avec une PAC qui continue de verser 80% des aides à 20% des paysans.

La Confédération paysanne réaffirme qu'il faut contribuer à améliorer le revenu des paysans, au moins pour ceux qui ne vivent pas bien de leur métier, car il n'en va pas de même pour tous, et donc, ne remettons pas en cause, ni à demain, les nécessaires évolutions de nos pratiques, dans l'intérêt général, pour notre santé, notre alimentation, pour notre climat, pour nos ENFANTS.



Intervention de David RIOU

Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

Le contexte géopolitique en Europe et dans le monde, les dérèglements climatiques et environnementaux questionnent nos modèles économiques, sociaux et productifs. Le monde agricole n'échappe pas à ce contexte et à la nécessité de se transformer et s'adapter pour garantir une agriculture durable et attractive, que nous appelons de nos vœux depuis longtemps, tant pour les agriculteurs que pour les salariés agricoles.

Un projet de Loi d'orientation et d'avenir agricole se fait attendre. Depuis début 2023, plusieurs mois de concertations avec l'ensemble des parties prenantes, profession agricole, société civile, pouvoirs publics, auxquelles nous avons participé, ont permis de pointer de multiples enjeux et pistes de solutions dont notamment le besoin impératif de fixer un cap clair s'inscrivant dans la durée.

Pour la CFDT, il vaut mieux répartir la valeur tout au long de la chaîne de production et de distribution alimentaire en créant des filières plus équitables, avec une meilleure répartition de la richesse : cela nécessite de renforcer et faire appliquer la Loi EGALIM pour les négociations commerciales et la fixation de prix justes, jouer le jeu des 50% de produits locaux dont 20% de produits bio en restauration collective publique et depuis 2024 en entreprise.

Pour la CFDT, il faut activer les leviers identifiés pour soutenir la création de filières au niveau des territoires : l'aspect territorial des organisations des circuits alimentaires est fondamental pour recréer un modèle plus vertueux économiquement, socialement et environnementalement tant pour les professions que pour les citoyens.

Pour la CFDT, il faut veiller à des politiques publiques cohérentes accompagnant un cap clair fixé sur la durée : Une transition écologique nécessaire mais juste, elle doit être accompagnée par des moyens en termes de formation, d'orientation, de renouvellement des actifs, d'aide à la décision et aux démarches administratives pour une agriculture durable. Ne perdons pas le cap afin de produire une alimentation saine et durable accessible à tous.

Pour la CFDT, L'Europe est un échelon essentiel pour notre agriculture : le repli sur soi serait dramatique pour notre agriculture !! La Politique agricole commune devrait prendre une dimension alimentaire européenne : harmoniser les cahiers des charges environnementaux et sociaux de la fourche à la fourchette, instaurer une traçabilité européenne des produits, se donner les moyens du contrôle.

Des clauses miroirs extra européennes sont légitimes pour élever les standards tout en préservant la santé planétaire. Nous sommes à l'heure des choix d'une politique globale permettant l'accompagnement à l'adaptation du modèle alimentaire aux enjeux globaux, en sortant des schémas de réponses court termistes à des crises qui s'enchaînent. Le réchauffement climatique est un défi de taille pour notre agriculture. Il est installé dans un temps long : ce n'est pas une crise, il ne peut plus être traité comme tel et au regard de chaque échéance électorale. Un débat éclairé, du dialogue, notamment social, une cohérence des politiques publiques et une constance dans l'application des décisions sont pour la CFDT, les clés de la réussite. La CFDT votera l'avis du CESER.



Intervention de Marie-Martine LIPS Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

Ce bordereau est présenté alors que l'actualité nous rappelle combien les inquiétudes des agriculteurs sont fortes et combien les enjeux et les contraintes auxquelles ils font face nécessitent un accompagnement renforcé.

A ce sujet la CRESS Bretagne a communiqué sur « *les perspectives et ambitions de l'ESS, dont de nombreuses organisations ont été actrices du développement du modèle agricole actuel et le sont encore pour travailler à sa métamorphose. ... Le modèle agricole est clairement à réformer mais cette réforme ne peut être laissée à la seule responsabilité des producteurs et des éleveurs : elle relève d'une question de société (aménagement du territoire, choix de consommation ...) pour laquelle les citoyens que nous sommes, les politiques qui nous gouvernent et déterminent les orientations économiques, doivent agir de concert.* »

Pour revenir au bordereau, nous partageons le constat que la Région n'a ni toutes les compétences, ni les budgets permettant de répondre à toutes les thématiques agricoles, et salue le fait qu'elle assume néanmoins une responsabilité et la détermination d'un cap politique. Nous partageons également l'analyse des grands défis auxquels l'agriculture bretonne doit faire face : contribuer à la souveraineté alimentaire de l'Europe, préserver les ressources naturelles, s'adapter au changement climatique et contribuer à l'atténuer, assurer un revenu aux agriculteurs, répondre aux évolutions de la consommation et conserver la maîtrise de l'outil de production.

La CRESS Bretagne se retrouve également dans les orientations de la politique agricole ici énoncées, et tout particulièrement dans le fait de trouver des équilibres pour demeurer la région du bien manger pour tous. L'agriculture doit en effet conserver sa vocation première de nourrir les humains et de les nourrir tous, on pourrait rajouter « et bien ». Et il est également essentiel que la Bretagne reste fidèle à cette vocation.

Trouver les bons équilibres tels que présentés dans le bordereau, qui plus est en considérant la totalité de la chaîne de valeur et en y associant tous les acteurs concernés, de la production à la consommation, ne sera pas chose facile, mais est certainement essentiel pour l'atteinte de cet objectif.

Les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sont présents sur l'ensemble de la chaîne de valeurs : production, transformation, distribution, restauration collective, défense des consommateurs, éducation à l'alimentation et à l'environnement, préservation de la biodiversité, etc. Et dans ce domaine ses acteurs sont souvent pionniers de l'innovation sociale, pour proposer des réponses collectives et durables aux enjeux sociétaux.

Accompagner la transformation du modèle agricole et alimentaire sur le territoire breton est l'un des axes de la Stratégie régionale de l'ESS 2021-2024 (rassemblement des démarches collectives d'installation, de production, de transformation et de distribution ; expérimentation et développement de réponses concrètes en matière d'installation de nouveaux actifs agricoles).

L'ESS propose des solutions différentes, pour expérimenter de nouvelles manières de faire dans les domaines de la formation, l'accès au foncier via des propriétés collectives, l'accessibilité alimentaire, la préservation et la restauration des ressources en eau et biodiversité.

C'est pourquoi nous espérons que l'engagement de la Région prendra en compte l'accompagnement de toutes les formes collectives de coopération agricole dans le sens d'une économie qui soit sociale et solidaire en réponse aux

enjeux ici identifiés. Elle pourra d'ailleurs s'appuyer sur les constats et propositions issues de la journée du 4 octobre 2023, co-organisée par la Région, l'Etat et la CRESS.

Comme indiqué dans le communiqué de la CRESS déjà cité, *« L'ESS ne sert pas un mode de vie centré sur la consommation mais recherche la réalisation d'une « norme du suffisant » accessible à tous. Nos organisations s'engagent pour un commerce équitable entre le producteur et le consommateur, au sein duquel le producteur soit le mieux rémunéré de la chaîne de distribution, des cultures sans entrants nocifs pour les productions françaises et importées, des élevages respectueux de l'animal ».*